



Communiqué du Prince Philippe III à propos de la journée internationale des populations autochtones

Il y a bientôt trente ans, le 23 décembre 1994, l'assemblée générale des Nations Unies décidait en séance plénière, de faire du 9 août de chaque année la journée internationale des populations autochtones, encourageant ainsi les gouvernements à célébrer cette journée au niveau national.

Saluons dès lors avec ferveur, en cette année commémorative, cette magnifique initiative encore trop peu connue, que nous devons relayer avec ardeur, tant la cause nous est chère !

C'est évidemment et en premier l'UNESCO qui soutient les actions menées autour de cette journée.

« En établissant des partenariats avec les peuples autochtones, l'UNESCO se propose de les soutenir en s'attaquant aux multiples difficultés auxquelles ils sont confrontés, et en reconnaissant l'importance du rôle qu'ils jouent dans le maintien de la diversité du paysage culturel et biologique du monde. L'UNESCO place les besoins des peuples autochtones parmi ses domaines d'action prioritaires. » (extrait du site : <https://www.unesco.org/fr/international-day-worlds-indigenous-peoples>)

Il convient de signaler, plus particulièrement, en ce qui concerne les peuples natifs du Chili, qu'à l'initiative du Bureau de l'UNESCO dans ce pays et du Programme d'Education Interculturelle Bilingue (PEIB) du Ministère de l'Éducation, l'Institut national de la langue mapuche *Mapuzuguletuaiñ* a organisé des rencontres d'immersion linguistique, appelées *koneltun*, dans les régions du Biobío, d'Araucanie et de Los Ríos.

Il s'agit pour des éducateurs traditionnels Mapuche de développer et permettre un apprentissage de la « Langue et culture des peuples autochtones ancestraux » dans les établissements subventionnés par l'État comptant au moins 20 % d'élèves autochtones afin de favoriser la sauvegarde, mais aussi à la revitalisation et le renforcement des langues, en fonction de la vitalité linguistique et des particularités territoriales et culturelles du peuple mapuche.

Cette expérience enrichissante et concluante est actuellement en voie d'être reconduite et même étendue en direction des peuples quechua et aymara.

Rappelons aussi à cette occasion que l'Association loi de 1901, **Auspice Stella**, fondée en 1965 est une Organisation Non Gouvernementale dont l'objectif est de soutenir les efforts du peuple Mapuche du Chili et de l'Argentine ainsi que ceux des autres peuples natifs d'Amérique latine dans leur lutte pour leurs droits fondamentaux et de les soutenir pour obtenir des pays concernés le

respect de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et leur lutte pour les terres, les droits économiques et culturels, l'autonomie et l'autodétermination.

A ce titre, **Auspice Stella** somme les gouvernements Argentin et Chilien de respecter scrupuleusement la déclaration des Nations Unies sur le droits des peuples autochtones.

https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

Enfin, **Auspice Stella** entend maintenir vivante la mémoire du Royaume d'Araucanie et de Patagonie et de son fondateur Orélie-Antoine de Tounens et organise à cette fin, les activités du Royaume.

Célébrons tous ensemble en ce 9 aout 2024, cette journée Internationale des Peuples Autochtones !!!

"En cette journée, rappelons-nous que les peuples autochtones sont des acteurs du changement, des gardiens des ressources naturelles et les porteurs de visions du monde, de savoirs et de compétences irremplaçables. Nous devons donc protéger leurs traditions et leurs modes de vie, tout en respectant leurs droits." Madame **Audrey Azoulay** Directrice générale de l'UNESCO

Marrichiweu

Prince Philippe III d'Araucanie et de Patagonie



Royaume d'Araucanie et de Patagonie